



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/057/A du 05/06/2026
Ouverture de chapiteau à
l'occasion de la fête de l'eau

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et s. relatifs au pouvoir de Police du Maire,
- VU les arrêtés du 23 janvier 1985 et du 18 février 2010 portant approbation des dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de type CTS,
- VU le compte rendu de visite du 05 juin 2026 portant sur les installations utilisées par la commune de Basse-Ham et ouvertures au public à l'occasion de la manifestation dénommée « fête de l'eau », à savoir un chapiteau N° 59.1114 de 450 m² (6 modules de 15m x 5m) accessible au public et un chapiteau de 250 m² (5 modules de 10m x 5m) N° S67.2011.171 destiné à la préparation des repas et non accessible au public,
- VU les registres de sécurité émis et délivrés par le Bureau de Vérification des Chapiteaux Tentes et Structures de Merville (59600),
- VU les certificats de montage et d'ancrage du 28 juin 2026 fournis par la société SRL ORGANISATION,
- VU le rapport de vérification des installations électriques temporaires délivré par ACF Contrôle Formation le 05 juin 2026, avis d'installation conforme,

ARRETE :

Article 1° : le chapiteau N° 59.1114 (Extrait registre de sécurité) d'une surface de 450 m² pourra ouvrir au public à l'occasion de la manifestation dénommée « fête de l'eau » qui se déroulera du samedi 06 juin 2026 au dimanche 07 juin 2026,

Article 2° : Cette autorisation est subordonnée à la réalisation des prescriptions suivantes :

- maintenir les 3 sorties de secours dégagées ainsi que les circulations principales extérieures situées face à celles-ci sur une longueur de 6 mètres,
- évacuer le chapiteau en cas de vent supérieur à 90 km/h,

Article 3° : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et une copie sera transmise à :

- M. le Préfet de la Moselle,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guénange

Mise en ligne le : 05/06/26



Le Maire :
Bernard VEINNANT